

## **COMMUNIQUÉ**

#### Annonce des octrois 2015-2016

# PRÈS DE 4 MILLIONS DE DOLLARS EN NOUVELLES SUBVENTIONS DE RECHERCHE

**Québec, le 27 avril 2015** – Le directeur scientifique du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), monsieur Normand Labrie, diffuse aujourd'hui la liste des récipiendaires des nouvelles subventions de recherche pour l'année financière 2015-2016.

Parmi les 472 nouvelles demandes de subvention qui ont fait l'objet d'une évaluation dans les 7 programmes mentionnés ci-après, 153 propositions de recherche recevront un appui financier du FRQSC, pour un total de 3 905 705 dollars. Considérant les octrois liés aux engagements antérieurs, le FRQSC investira en 2015-2016 près de 28 millions de dollars, et ce, pour l'ensemble de ses programmes de subvention.

Le directeur scientifique offre ses plus vives félicitations aux récipiendaires dont les noms apparaissent en annexe du présent communiqué avec les titres des propositions de recherche et les montants accordés. La présente annonce ne touche que la première année des octrois. Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du conseil d'administration du FRQSC. Ils peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

Compte tenu du budget dont dispose le FRQSC, le scénario financier retenu par le conseil d'administration, qui prévoit une réduction paramétrique de 12% dans la plupart des programmes afin d'offrir un octroi à davantage de chercheurs, se présente comme suit, :

#### Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs

Un taux de financement de l'ordre de 42 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d'évaluation ainsi qu'une réduction de 12 % du montant de la subvention.

#### Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs-créateurs

Un taux de financement de l'ordre de 33 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d'évaluation ainsi qu'une réduction de 12 % du montant de la subvention.

#### Appui à la recherche-création

Un taux de financement de l'ordre de 50 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d'évaluation ainsi qu'une réduction de 12 % du montant de la subvention.

#### Soutien aux équipes de recherche

Un taux de financement de l'ordre de 23 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d'évaluation ainsi qu'une réduction de 12 % du montant de la subvention.

#### Soutien aux revues scientifiques

Un taux de financement de l'ordre de 50 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d'évaluation ainsi qu'une réduction de 12 % du montant de la subvention.

#### Appui aux arts et technologies médiatiques

Un taux de financement de l'ordre de 50 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d'évaluation.

### Dégagement de chercheurs de collège

Le financement des chercheurs de collège est accordé pour un chercheur de collège membre d'une équipe dans les programmes suivants : Soutien aux équipes de recherche et Appui à la recherche-création

Le tableau suivant résume les taux de recommandation et de financement pour les programmes de subvention.

Programmes de subvention	Taux de recomr (recommandées (nb)		Taux de financement (financées / recommandées (nb)							
Soutien à la relève scientifique										
Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs	84 %	(219/260)	42 %	(91/219)						
Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs-créateurs	64 %	(9/14)	33 %	(3/9)						
Soutien à l'innovation et à la structuration										
Appui à la recherche-création	91 %	(10/11)	50 %	(5/10)						
Appui aux arts et technologies médiatiques	36 %	(4/11)	50 %	(2/4)						
Soutien aux équipes de recherche	91 %	(86/94)	23 %	(20/86)						
Dégagement des chercheurs de collège	100 %	(26/26)	15 %	(4/26)						
Soutien à la valorisation et à la diffusion de la recherche										
Soutien aux revues scientifiques	100 %	(56/56)	50 %	(28/56)						
Total	87%	(410/472)	37 %	(153/410)						

Les candidats financés devront, au moment de la réception de la lettre d'octroi, signifier leur acceptation ou leur désistement de la subvention à partir du Dossier du chercheur financé accessible dans le site Web du FRQSC. De plus, ils seront informés des modalités d'utilisation de la subvention. Par ailleurs, tous les demandeurs non financés recevront aujourd'hui par courrier électronique leur résultat aux concours indiquant, sous forme de cote et de rang, la recommandation du comité d'évaluation.

À noter que seules les subventions liées à un projet de recherche sont concernées par les frais indirect de la recherche (FIR), lesquels sont précisés dans les lettres d'octroi.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec monsieur Marc Bélanger, chargé de programmes, à <u>marc.belanger@frq.gouv.qc.ca</u> ou au 418-643-7582, poste 3192.



#### LISTE DES RÉCIPIENDAIRES DES CONCOURS DE L'AUTOMNE 2014 Dégagement d'enseignement de chercheurs de collège

Chercheur de collège	Établissement collégial Responsable de l'équipe de recherche	Établissement du	Nom du programme lié à la subvention	Dégagement d'enseignement				Supplément statutaire					Total		
			responsable de l'équipe	Nom du programme lie à la subvention	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Sous-total	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Sous-total	
Gauvin, Marie-Eve	Cégep régional de Lanaudière	INdenesh Maria Nandah	Université du Québec à Montréal	Soutien aux équipes de recherche	6 700 \$	6 700 \$			13 400 \$	7 000 \$	7 000 \$			14 000 \$	27 400 \$
Pacaud, Marie-Christine	Campus Notre-Dame-de-Foy	Tremblay, Sébastien	Université Laval	Soutien aux équipes de recherche	5 850 \$	5 850 \$	5 850 \$	5 850 \$	23 400 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	28 000 \$	51 400 \$
Richard, Howard	École nationale de cirque de Montréal	Leroux, Louis Patrick	Université Concordia	Appui à la recherche-création	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$		21 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$		21 000 \$	42 000 \$
Sarrasin, Rachel	Collège de Bois-de-Boulogne	Ancelovici Marc	Université du Québec à Montréal	Soutien aux équipes de recherche	40 000 \$	40 000 \$			80 000 \$	7 000 \$	7 000 \$			14 000 \$	94 000 \$

<sup>(1)</sup> Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.